

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Du jeudi 3 avril 2025 à 9h au vendredi 18 avril 2025 à 11h
sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)
de la Communauté de Communes Retz-en-Valois (CCRV)**

Par arrêté n°78/2025 du 28 février 2025, le Président de la CCRV a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du PLUi. Cette enquête publique se déroulera pour une durée de quinze (15) jours pleins du jeudi 3 avril 2025 à 9h au vendredi 18 avril 2025 à 11h, uniquement dans les communes concernées (Montigny-Lengrain et Vic-sur-Aisne).

Par décision n° E25000024/80 du 19 février 2025 de Monsieur le vice-président du Tribunal administratif d'Amiens, Monsieur Michel DARD, instituteur secrétaire de mairie en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Christian ORIGAL, officier de la gendarmerie nationale en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment :

- l'ensemble des pièces du projet de modification n°1 du PLUi, y compris un dossier mentionnant les éventuelles incidences environnementales,
- le cas échéant, les avis des communes concernées (Montigny-Lengrain, Vic-sur-Aisne) et des personnes publiques associées,
- l'avis de l'autorité environnementale, précisant l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale,
- la décision du conseil communautaire de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique sera consultable sur le site internet de la CCRV : www.cc-retz-en-valois.fr

Le dossier sera également consultable sur support papier et en format numérique :

- au siège de l'enquête publique, fixé au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV - 35 rue du Général Leclerc – 02600 VILLERS-COTTERÊTS, aux jours et heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- à la mairie de Montigny-Lengrain aux jours et heures d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h à 12h
- à la mairie de Vic-sur-Aisne aux jours et heures d'ouverture, les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 8h30 à 12h et le mercredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Pôle Aménagement du Territoire de la Communauté de Communes Retz-en-Valois.

Un poste informatique sera tenu à disposition au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV, aux jours et heures d'ouverture de celui-ci.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations :

- aux jours et heures d'ouverture au public sur les registres d'enquête déposés :
 - o au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV,
 - o à la mairie de Montigny-Lengrain,
 - o à la mairie de Vic-sur-Aisne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-plui-ccrv@retzenvalois.fr
- par courrier postal à l'attention de M. le Commissaire enquêteur – Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV – 35 rue du Général Leclerc – 02600 VILLERS-COTTERÊTS

Le Commissaire enquêteur recevra le public aux dates, heures et lieux suivants :

- jeudi 3 avril de 10h à 12h à Vic-sur-Aisne (Mairie – 2 rue Brouillaud)
- samedi 12 avril 2025 de 10h à 12h à Villers-Cotterêts (Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV– 35 Rue du Général Leclerc)
- vendredi 18 avril 2025 de 9h à 11h à Montigny-Lengrain (Mairie – 1 Place de l'Eglise)

Toute information complémentaire pourra être recueillie auprès de Madame Mathilde GOSSART, Chargée de mission urbanisme et habitat au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV, joignable au 03.23.96.99.93.

À l'expiration du délai d'enquête, le Commissaire enquêteur procédera à la clôture des registres d'enquête.

Le Commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique. Il en adressera copie à Madame la Présidente du Tribunal administratif d'Amiens et à Madame la Préfète de l'Aisne.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du Commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an au Pôle Aménagement du Territoire de la CCRV, aux jours et heures d'ouverture de celui-ci, et sera consultable sur le site Internet de la CCRV : www.cc-retz-en-valois.fr

A l'issue de l'enquête publique le Conseil communautaire de la CCRV sera compétent pour approuver par délibération le projet de modification n°1 du PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur.

La CCRV et les communes de Montigny-Lengrain et Vic-sur-Aisne procéderont à l'affichage de l'avis d'enquête publique. Cet avis sera publié sur le site Internet de la CCRV.